



Lutte contre le nématode du pin en Nouvelle-Aquitaine

Bulletin d'information du 09 juillet 2026

DRAAF Nouvelle-Aquitaine / SRAL



1-1. ETAT D'AVANCEMENT DES RÉSULTATS D'ANALYSE DES PRÉLÈVEMENTS D'ARBRES IDENTIFIÉS

RÉSULTATS AU 06.07.2026

Echantillons prélevés

8007

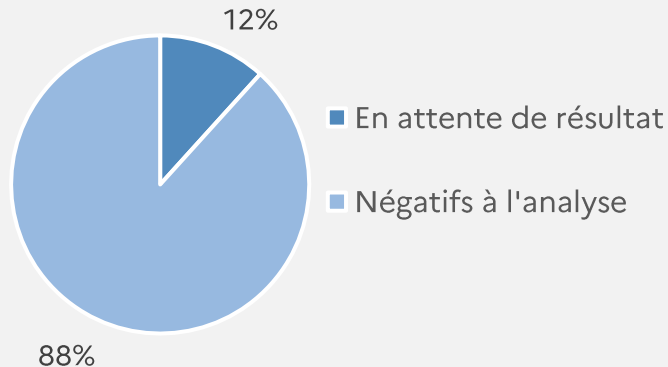
dont 1966 en dehors des 3,5km de la ZI n°1 Seignosse

Positifs à l'analyse
Hors foyer initial

3

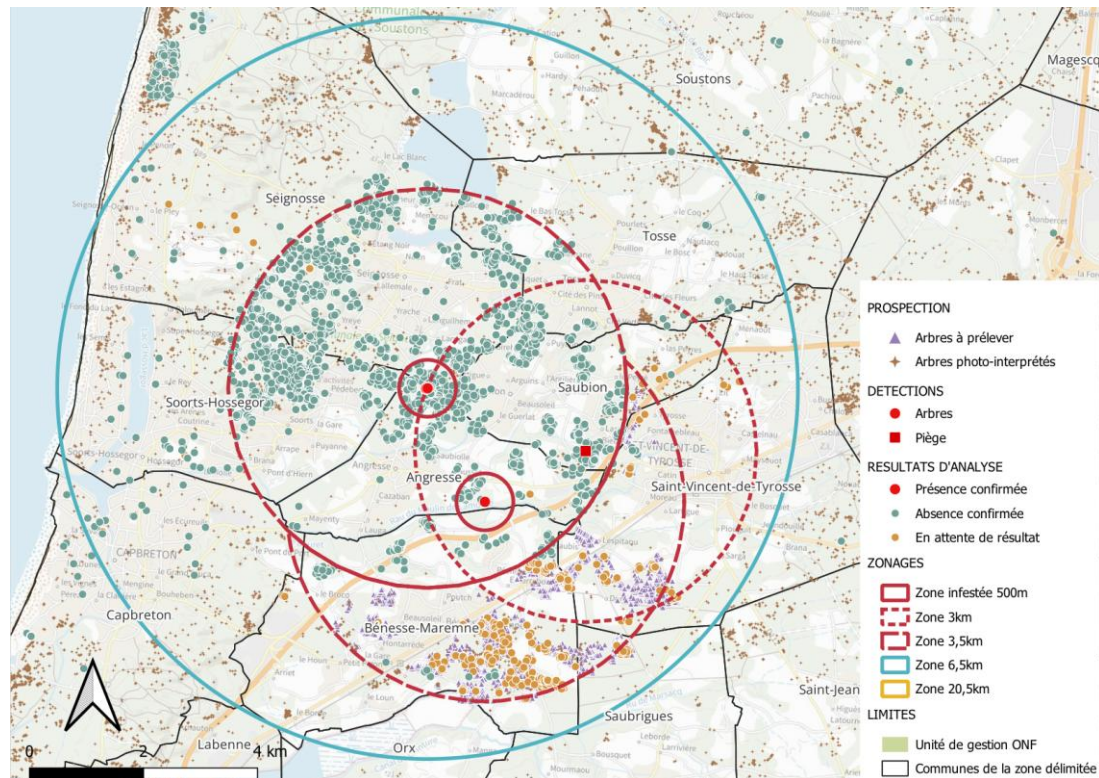
2 détections pour Seignosse
1 détection pour Angresse

Etat des résultats d'analyse
(hors cas positifs)



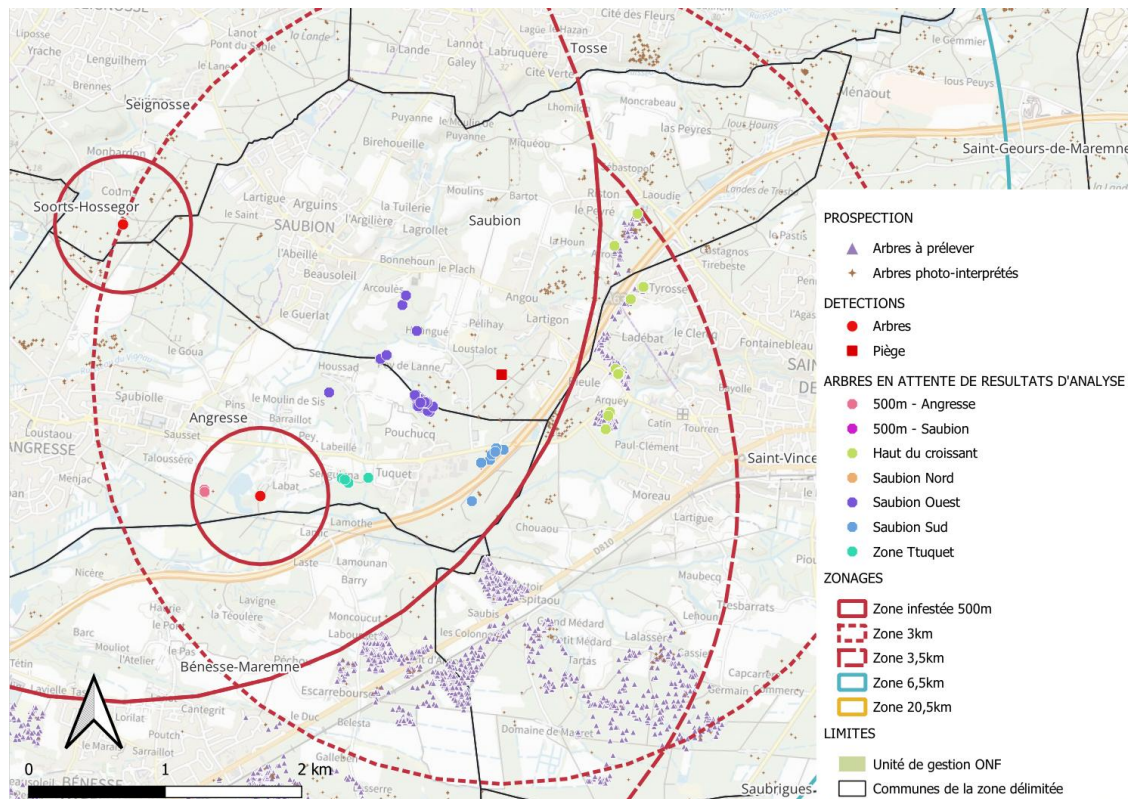
1-2. CARTE DE RÉPARTITION DES PRÉLÈVEMENTS SUR ARBRES IDENTIFIÉS ET RÉSULTATS D'ANALYSES

ETAT AU 06.07.2026



1.3. FOCUS SUR LES RÉSULTATS D'ANALYSE EN ATTENTE AU 6 JUILLET DANS LE PROCHE ENVIRONNEMENT DU PIÈGE « POSITIF » DE SAUBION

➔ Rappel: un piège positionné en forêt communale de **Saubion** a capturé des ***Monochamus*** porteurs de nématodes du pin lors des relevés opérés sur ce piège les 12 et 23 juin.



1.4. SIGNALEZ TOUTE SUSPICION AVEC EVOLUTION RAPIDE DE L'ETAT DES PINS

- ➔ La période actuelle est favorable à l'expression des symptômes sur les pins. Il est donc important de signaler toute évolution rapide de la coloration du houppier des arbres (rougissement rapide et généralisé des aiguilles).

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/sral-na-nematode-du-pin-signallement-arbres-morts-deperissants>

**Signalement de tout arbre résineux dépérissant ou mort
dans la zone délimitée (en priorité les pins maritimes)**

Cliquez ici pour signaler via Démarches simplifiées : [🔗](#)

*Rubrique nématode/ démarches, aides, questions pratiques
sur le site internet de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine*

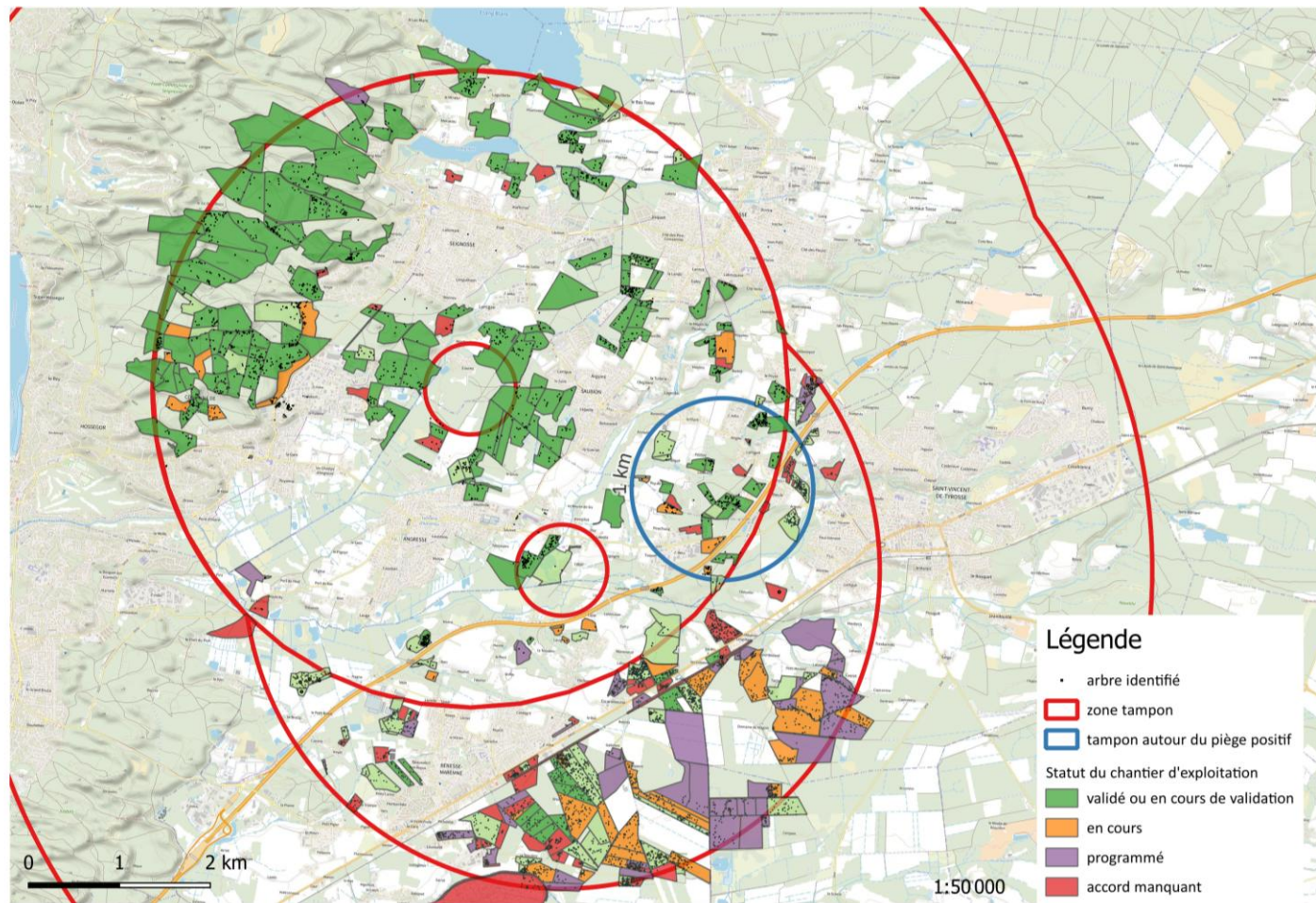
2-1. ETAT D'AVANCEMENT DES OPÉRATIONS DE RETRAIT D'ARBRES IDENTIFIÉS DANS LA ZONE TAMPON DES 3,5KM DE SEIGNOSSE ET CROISSANT D'ANGRESSE

CHIFFRES AU 09.07.2026

Arbres abattus - forêts privées- JEVI	
- MUI (zone des 0,5 km à 3,5 km)	2609* reste 76 arbres à abattre sans accord (68 en forêt, 8 en JEVI)
- MUI (croissant d'Angresse)	4417* sur 8767 avec accord obtenu, reste 1180 sans accord (1179 en forêt, 1 en JEVI)
Arbres identifiés - forêts publiques soumises	
- MIG ONF (zone des 0,5 km à 3,5 km)	327 identifiés/327 abattus
- MIG ONF (zone des 3,5 à 6,5 km)	395 points de photo-interprétation/ 221 points traités conduisant à 370 arbres abattus

2-2. ETAT D'AVANCEMENT DU MUI POUR LE GESTION DES ARBRES IDENTIFIÉS DANS LA ZONE TAMPON DES 3,5KM DE SEIGNOSSE ET DU CROISSANT D'ANGRESSE

ETAT AU 09.07.2026



3. INFORMATIONS DIVERSES

- ➔ Les demandes d'autorisation de chantier pour la période froide peuvent d'ores et déjà être réalisées sur CARTOGIP. Les identifiants de connexion sont à demander au GIP ATGeRI. Le tutoriel et l'accès à la plateforme sont en ligne :

<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/nematode-du-pin-demande-d-autorisation-de-travaux-sur-espece-sensible-a3981.html>

Pour réaliser cette démarche, il convient de connaître dès à présent :

- Le volume de bois à couper sur la parcelle,
- L'établissement désigné destinataire des bois pour chaque type de produits bois envisagés sur la parcelle.

La liste des établissements désignés figure sur le site de la DRAAF.



Lutte contre le nématode du pin en Nouvelle-Aquitaine

Bulletin d'information du 09 juillet 2026

DRAAF Nouvelle-Aquitaine
Service régional de l'alimentation
Tél. : 05 56 00 42 00

Mel : sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/nematode-du-pin-r466.html>

